



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 68/2024/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 A 09H00 AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION DE L'OPERATION « ASSAINISSEMENT DES CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE – BASSIN VERSANT RABAN MANGO PHASE 4 » COMMUNE DE CAYENNE ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 7

Nombre de Conseillers Présents : 35
Date de la convocation : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DU-BOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine

PROCURATIONS : **BAFAU Serge** a donné procuration à TORVIC Eliodore - **Daniel CASTOR** a donné procuration à GRISET KHAN Farah – **DAOUDI Yahya** a donné procuration à Anne-Michèle ROBINSON – **Chester LEONCE** a donné procuration à Nestor GOVINDIN - **Sandra TROCHIMARA** a donné procuration à Serge SMOCK – **Sandrine JACQUES** a donné procuration à Jean-Philippe CHAMBRIER – **AZER Monique** donne procuration à SIGER Corinne

ÉTAIENT ABSENTS : DELAR Seedna – Corinne DIMANCHE – EPAILLY Eugène – FAUBERT Christian – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – ADELSON Gilles

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire CHINON

42 POUR	BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor - GRISSET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène - PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine - BAFAU Serge - Daniel CASTOR – DAOUDI Yahya – Chester LEONCE - Sandra TROCHIMARA– Sandrine JACQUES – AZER Monique -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L5214-16, L2224-8 et L2224-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L1331-1 à L1331-31 du Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes ;

Vu la réponse ministérielle du 18 mars 2010 relative au raccordement au réseau d'assainissement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'Arrêté préfectoral N° 117/2016/CACL du 29 Septembre 2016 portant transformation des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du Mardi 5 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 22 avril 2024 ;

CONSIDERANT l'objectif de ce projet qui est d'étendre le réseau d'assainissement des eaux usées des cités périphériques de Cayenne, plus particulièrement la 4^{ème} phase de travaux du bassin versant Raban Mango.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 68/2024/CACL** relatif à la validation de l'opération « Assainissement des cités périphériques de Cayenne – Bassin Versant Raban Mango Phase 4 » Commune de Cayenne et de son plan de financement.

ARTICLE 2

D'approuver le projet de l'opération « Assainissement des cités périphériques de Cayenne – Bassin Versant Raban Mango Phase 4 » Commune de Cayenne.

ARTICLE 3

D'approuver le coût estimatif de l'opération de **2 500 000,00 €** et son plan de financement tel que présenté :

<u>Financier</u>	<u>Montant (€)</u>	<u>Pourcentage (%)</u>
FEDER	1 000 000,00 €	40,00%
OFB – PITE	1 000 000,00 €	40,00%
CACL	500 000,00 €	20,00%
Total	2 500 000,00 €	100,00%

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code de la Commande Publique et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 6

D'autoriser le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 26 avril 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK